

Durée: 1 jour - Tarif: sur devis

Tél.: 04 65 85 93 85

Email: [contact@class-droit.com](mailto:contact@class-droit.com)

[www.class-droit.com](http://www.class-droit.com)

## MODALITES

En présentiel:

- intra - max. 12 pers.

## PUBLIC & PRE-REQUIS

Dans des établissements hospitaliers, médico-éducatifs, EPHAD

- personnel soignant
- personnel social
- personnel administratif
- fonctionnaire ou en vacation
- Pré requis : langue française: lu écrit, parlé

## LES + DE LA FORMATION

Nos formations sont menées par des experts juristes qui ont à cœur de rendre accessibles et utiles les compétences juridiques nécessaires à la pratique.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Études de cas et mises en situation à partir de dossiers concrets
- Échanges d'expériences et de bonnes pratiques
- Malette pédagogique actualisée et accessible pendant un an

## EVALUATION & SUIVI

- Quizz de fin de formation
- Cas pratique avec évaluation
- Certificat de réalisation et de réussite délivré par Class'Droit Formations

## INTERVENANTS

- Docteur en Droit privé référente experte dans le domaine du droit de la santé et plus particulièrement sur le consentement
- Professionnels du Droit (avocat ou magistrat) spécialisé sur le contentieux de la protection des majeurs

## HORAIRES

- De 8h30 à 16h30

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Dr Anne Charlotte Berthet

## Objectifs de la formation

- Identifier les différentes mesures de protections applicables aux patients et en connaître les différences d'effets et de causes pour adapter l'accompagnement qu'il soit médical, social ou administratif.
- Connaître les interlocuteurs et destinataires des informations relatives aux majeurs protégés conformément à la loi du 5 Mars 2007.
- Contribuer à l'élaboration de l'accompagnement dans la procédure de la mise sous protection et de répondre aux besoins de l'administration judiciaire et administrative concernant l'étude de la situation du majeur protégé ou à protéger, conformément à la loi du 5 Mars 2007 modernisée par la loi du 25 Mars 2019 et les circulaires d'application notamment dans les établissements de soins.
- Identifier les risques notamment en matière de consentement aux actes médicaux et plus largement aux soins afin d'être conforme aux exigences juridiques et déontologiques en la matière, dans le cas d'une protection effective du majeur ou nécessaire.

## Programme de la formation

- Identifier les différentes mesures de protections applicables aux patients et en connaître les différences d'effets et de causes pour adapter l'accompagnement qu'il soit médical, social ou administratif.
  - Qu'est-ce qu'une protection et une incapacité d'un majeur ?
  - Typologie de mesures de protection applicables aux majeurs
- Connaître les interlocuteurs et destinataires des informations relatives aux majeurs protégés conformément à la loi du 5 Mars 2007.
  - Présentation de la procédure de protection et du rôle des soignants et établissements de soin en cas de prise en charge
  - Intervention d'un professionnel du Droit en charge de l'accompagnement juridique ou de la mise sous protection d'un majeur pour comprendre les attendus en termes de pièces de procédure de la part des établissements
  - Le rôle de chaque acteur et l'intérêt d'une collaboration avec les établissements de soin hébergeant ces personnes
  - L'aide dans le certificat médical circonstancié par les différents acteurs au sein de l'établissement.
- Identifier les risques notamment en matière de consentement aux actes médicaux et plus largement aux soins afin d'être conforme aux exigences juridiques et déontologiques en la matière, dans le cas d'une protection effective du majeur ou nécessaire.
  - Rappel relatif aux consentements aux actes médicaux et aux soins
  - Les cas de transfert ou de cumul de consentement entre les personnes protégées et les personnes représentantes en charge de la protection
  - Les risques déontologiques et juridiques en cas de non-respect par un personnel de l'établissement du consentement de la personne et/ou de son représentant.